



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Modifié le 4 septembre 2026 :

- **DLRO**
- **5.2.1 Description des échantillons – liquide nicotiné.**

Fourniture de liquide de vape au CBD, placebo, nicotine en fioles et de cigarettes électroniques et accessoires au profit du CHU de Bordeaux

Date et heure limites de réception des offres :

18 septembre 2026 à 12h00

ECHANTILLONS OBLIGATOIRES (POUR TESTS)

Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux
Filière Prestations Hôtelières et Hospitalières (P2H)
12 Rue Dubernat
33404 Talence CEDEX

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	3
1.1 - Objet	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation.....	3
1.5 - Nomenclature.....	3
2 - Conditions de la consultation	4
2.1 - Délai de validité des offres	4
2.2 - Forme juridique du groupement	4
2.4 - Développement durable	4
3 - Conditions relatives au contrat	4
3.1 - Durée du contrat et délais de livraison	4
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	4
3.3 – Confidentialité et mesures de sécurité	4
4 - Contenu du dossier de consultation	4
5 - Présentation des candidatures et des offres	5
5.1 - Documents à produire par le candidat	5
5.2 – Echantillons.....	6
5.2.1 – Description des échantillons	6
5.2.2 – Modalités de présentation des échantillons.....	7
5.2.3 – Tests effectués sur les échantillons	7
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	8
6.1 - Transmission électronique	8
6.2 - Transmission sous support papier.....	9
7 - Examen des candidatures et des offres	9
7.1 - Sélection des candidatures.....	9
7.2 - Attribution des accords-cadres	10
7.3 - Suite à donner à la consultation.....	10
8 - Renseignements complémentaires.....	11
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	11
8.2 - Procédures de recours.....	11

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Fourniture de liquide de vape au CBD, placebo, nicotine en fioles et de cigarettes électroniques et accessoires au profit du CHU de Bordeaux.

La recherche CANNAVAP2 est une étude interventionnelle comparative, multicentrique randomisée en deux groupes parallèles en double insu évaluant l'efficacité du cannabidiol vapé dans le trouble de l'usage du cannabis coordonnée par le Dr Grégoire Cleirec, médecin addictologue au CEID de Bordeaux.

L'objectif principal de cette étude est d'évaluer l'efficacité d'un liquide au CBD à 70mg/ml vapé avec une cigarette électronique dans la réduction ou l'arrêt des consommations chez les personnes ayant un trouble de l'usage du cannabis à 12 semaines de suivi, comparé à un liquide de vape placebo.

Lieu(x) de livraison :

Les adresses sont définies lors de l'émission de chaque bon de commande.

La livraison pour les produits contenant du CBD et les produits Placebo devront s'effectuer à la PUI (Pharmacie à usage interne) de Haut-Lévêque :

Pharmacie Hôpital Haut-Lévêque
Avenue de Magellan
33600 PESSAC

La livraison pour tous les autres produits s'effectuera dans les centres associés :

Nom	Adresse
Comité d'Etude et d'Information Drogue - CEID	24 rue du Parlement Saint Pierre 33000 BORDEAUX
Association Régionale Clémence Isaure	42 avenue des Champs Elysées 31500 TOULOUSE
Centre de Soins et d'Accompagnement en Addictologie - CSAPA	Site « 110 les Halles », 110 rue Saint Denis 75002 PARIS

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 2° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : Impossibilité de recourir à des prestations distinctes.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

CPV principal	Description
33000000	Matériels médicaux, pharmaceutiques et produits de soins personnels

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 9 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Le titulaire devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat et délais de livraison

La durée du marché et les délais de livraison sont fixés au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché public seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité prévue pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et mesures de sécurité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC) et son annexe :

- Annexe 1 : Grille d'évaluation des tests

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes :

- Annexe 1 : désignation des co-traitants et répartition des prestations

- Annexe 2 : Liste des comptables assignataires - Trésoriers

- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

- Le bordereau des prix unitaires (BPU)

- Le détail quantitatif estimatif (DQE)

- Pièce de candidature DC1

- Pièce de candidature DC2

- La trame de note environnementale

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire par le candidat

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

5.1.1 - Pièces de la candidature

Articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Les opérateurs économiques peuvent présenter une candidature sous la forme d'un groupement momentané d'entreprises (GME / GOE). Les candidatures et les offres sont présentées soit par l'ensemble des membres du groupement, soit par un mandataire qui justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres membres du groupement. Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

1. Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise

Libellés	Signature
Numéro unique d'identification ou document d'inscription à un registre professionnel délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement	Non
Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail	Non
Pour les Groupements : La lettre de candidature	Non

2. Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

3. Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise

Libellés	Signature
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non

Pour les Groupements : Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

5.1.2 - Pièces de l'offre

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) intégralement complété en PDF En cas de Groupement , l'annexe 1 : désignation des co-traitants et répartition des prestations	Oui
Le bordereau des prix unitaires - détail quantitatif estimatif (BPU-DQE) : Le BPU-DQE doit être impérativement au format Excel. Le candidat peut également transmettre une copie en PDF	Non
La trame de note environnementale décrivant les mesures de performance environnementale proposées dans le cadre du marché : Mesures mises en œuvre par le candidat pour réduire sa pollution en proposant des emballages recyclables ou des contenants biodégradables pour le packaging des différents produits	Non
Les échantillons avec les fiches techniques des produits (cf. article 5.2)	Non
Le(s) catalogue(s) fournisseur(s)	Non

5.2 - Echantillons

5.2.1 - Description des échantillons

Afin d'analyser les offres, les candidats fourniront les échantillons suivants :

Désignation du produit	Nombre d'échantillons
Liquide de cigarette électronique avec une teneur de 70 mg/ml de CBD goût cannabis de 10 ml	3
Liquide de cigarette électronique avec une teneur de 70 mg/ml de CBD goût fruits rouges de 10 ml	3
Liquide de cigarette électronique placebo goût cannabis de 10 ml	3
Liquide de cigarette électronique placebo goût fruits rouges de 10 ml	3
Liquide de cigarette électronique avec une teneur de 12mg/ml de nicotine goût tabac blond	3
Cigarette électronique de type pod	2
Prototype d'étiquettes (modèle imposé par les indications du CCTP)	1 par échantillon de liquide

☒ Les échantillons sont à fournir **dans leur conditionnement final** (6 flacons par carton).

Les échantillons permettent l'analyse technique du produit pour lequel le candidat soumissionne ainsi que la vérification primaire de la conformité des offres.

Les échantillons seront fournis à titre gratuit.

La proposition sera rejetée si le candidat n'a pas envoyé d'échantillons de références identiques à ceux décrits dans l'offre. Les échantillons devront être remis au plus tard à la date et heure limite de remise des offres.

Les échantillons font partie intégrante de l'offre. Il s'agit d'un élément obligatoire dont l'absence entraînera nécessairement le rejet de l'offre pour irrégularité.

5.2.2 - Modalités de présentation des échantillons

☒ La mention : "MAPA N° 26FHPFLK044 - Fourniture de liquide de vape au CBD, placebo, nicotine en fioles et de cigarettes électroniques et accessoires au profit du CHU de Bordeaux " devra être lisiblement indiquée sur le colis. **Le colis doit regrouper tous les échantillons.**

☒ **Un bordereau à l'en-tête de l'opérateur économique soumissionnaire** sera joint dans le colis, reprenant les références et la désignation des articles. Ces informations sont communiquées afin de permettre l'identification des échantillons.

De plus, le nom du candidat doit impérativement être indiqué pour permettre l'identification de la société expéditrice et l'association des échantillons au pli remis sur la plateforme (par la société ou par le Groupement le cas échéant).

☒ **Tous les échantillons** doivent être clairement identifiés de manière individuelle avec pour chaque produit, une étiquette précisant le nom du candidat, la référence, le nom du produit. Cette identification permettra de rapprocher l'échantillon du produit proposé dans le BPU.

☒ Les échantillons sont à fournir **dans leur conditionnement final** (6 flacons par carton).

☒ **Le bon de livraison** est accompagné des fiches techniques des produits proposés. Lors de la livraison, tous les échantillons sont regroupés.

Le cas échéant, le pouvoir adjudicateur sollicite les soumissionnaires pour la fourniture d'échantillons complémentaires, si les quantités livrées en premier lieu s'avéraient insuffisantes pour mener à bien les tests.

☒ Les échantillons devront être clairement identifiés et adressés aux personnes suivantes :

Contact : A l'attention de M. Pierre POULIZAC

Pharmacie Hôpital Haut-Lévêque (PUI)
Avenue de Magellan
33600 PESSAC

Les échantillons parvenus hors délais ne seront pas acceptés. L'offre le cas échéant déposée sur la plateforme PLACE sera alors déclarée irrégulière et éliminée de l'analyse des offres.

Les candidats pourront, dans un délai de 30 jours, à compter de la date à laquelle ils auront été informés du rejet de leur proposition :

- soit venir retirer les échantillons non détériorés dans les locaux de l'administration,
- soit demander leur renvoi à leurs frais.

Les échantillons non demandés dans ce délai seront acquis au CHU.

5.2.3 - Tests effectués sur les échantillons

Les tests des liquides seront effectués par 4 patients partenaires, à l'aide des cigarettes électroniques fournis en échantillons.

Les produits seront évalués selon 4 critères (cf. annexe 1 au règlement de consultation - « Grille d'évaluation tests »).

- Saveur : sensation sucrée / goût naturel,
- Hit : sensation ressentie à l'inhalation (fort, moyen ou doux)
- Qualité de la vapeur : densité, épaisseur
- Quantité de la vapeur : faible / importante

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

La remise d'une réponse électronique nécessite une configuration spécifique du poste de travail. Les candidats sont invités à vérifier les prérequis techniques en réalisant un « test de configuration du poste de travail » disponible sur la plateforme PLACE à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.DiagnosticPoste>

En cas d'utilisation d'un système anti spam, les candidats doivent désactiver ce système ou intégrer l'adresse « nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr » dans les listes blanches de leur outil anti-spam.

Les dépôts de plis effectués par erreur dans des espaces du profil acheteur non spécifiquement dédiés à la présente consultation ne pourront pas être opposables au pouvoir adjudicateur qui, de bonne foi, ne pouvait en avoir connaissance.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur (article R2151-6 du Code de la commande publique). Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Tout soumissionnaire devra se référer aux prérequis techniques et aux conditions générales d'utilisation disponible sur ce site pour toute action.

Un manuel d'utilisation et des conditions générales d'utilisation sont également disponibles afin de faciliter le maniement de la plate-forme. (Dans PLACE : guide d'utilisation -utilisateur entreprise)

Après le dépôt du pli sur le site PLACE, un message indique au candidat que l'opération du dépôt du pli a été réalisé avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue à l'acheteur.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement

la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

CHU BORDEAUX
Direction de la Politique d'Achats, de la Logistique et de la Stratégie Patrimoniale
Bâtiment Dubernat
Bureau n° 19 - Filière P2H
12 rue Dubernat
33404 Talence Cedex

La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

Les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles. Les formats compatibles que la personne publique peut lire sont : .doc (Word) ; .xls (Excel) ; .pdf (Acrobat Reader) ; .zip (Winzip). Les candidats recourant à un format autre devront mettre à la disposition de la personne publique les moyens de lire les documents en question.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre.

Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres...). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte.



Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

En application de l'article R.2161-4 du Code de la commande publique, le CHU de Bordeaux a pris la décision d'examiner les offres avant les candidatures.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix appréciés au regard du DQE	60.0
2-Valeur technique appréciée au regard du BPU et de la grille d'évaluation des échantillons	35.0
2.1- <i>Délai de livraison proposé dans le BPU</i>	15.0
2.2- Résultats au regard de la grille d'évaluation des échantillons (annexe 1 au règlement de consultation)	20.0
2.2.1 - <i>Test sur la saveur du produit</i>	5.0
2.2.2 - <i>Test sur le hit du produit</i>	5.0
2.2.3 - <i>Test sur la qualité de vapeur du produit</i>	5.0
2.2.4 - <i>Test sur la quantité de vapeur du produit</i>	5.0
3- Performance environnementale appréciée au regard de la trame de note environnementale : Mesures mises en œuvre par le candidat pour réduire sa pollution : emballages biodégradables ou recyclés ou des contenants réutilisés pour le packaging des produits, livraison...	5.0

Le candidat est informé que l'appréciation des prix se fera au regard du montant total TTC du DQE.

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité d'engager des négociations avec les 3 soumissionnaires classés premiers à l'issue de l'analyse des offres initiales par l'intermédiaire d'un courrier de demande de négociation.

- Modalités des négociations

Les échanges pourront avoir lieu sous forme écrite (questions-réponses par écrit), orale (visioconférences). L'acheteur fixera le format, la durée et les conditions pratiques de ces échanges.

- Durée des réponses

Chaque candidat disposera d'un délai précis, pour répondre remettre une nouvelle offre après la négociation.

- Critères de sélection et d'attribution

Les critères de jugement des offres, tels que définis au présent règlement, resteront inchangés pendant toute la phase de négociation. Les offres finales devront être présentées en tenant compte de ces critères.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve également la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Cette demande doit intervenir au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif
9 rue Tastet
33063 Bordeaux

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal administratif
9 rue Tastet
33063 Bordeaux

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

CCIRA de Bordeaux
DREETS Nouvelle-Aquitaine - Pôle C
Cité administrative
2 rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX CEDEX
Secrétariat du CCIRA de Bordeaux
Tél : 05.54.68.99.56 / 07.61.17.74.12
Courriel : dreets-na.polec@dreets.gouv.fr